

COMPTE RENDU REUNION du Conseil Municipal du 3 mai 2018

Présents : BIGLIA Jean-Paul, Maire, BONNARD Paul, DURAND Maël, JACQUEMIN Emilie, JANIN Éric, GIRAUD Sylvain et LASSEIGNE Paul.

Absent excusé : JOUX Alexandre et BABOLAT Coraline

Secrétaire : Madame Emilie JACQUEMIN a été élue secrétaire de séance.

1 – Numérisations des réseaux.

Monsieur le maire, présente au Conseil Municipal les différents devis reçus pour la numérisation des réseaux eau potable, eaux usées, eaux pluviales :

- | | |
|---|-------------|
| - Entreprise Ellipse à Morestel montant HT des travaux : | 13 760,00 € |
| - Entreprise GSM à Belley montant HT des travaux : | 5 685,00 € |
| - Entreprise Richard Meulien à Lagnieu montant HT des travaux : | 5 868,00 € |

Le Conseil Municipal, après étude des devis et délibération à l'unanimité des présents CHOISIT l'entreprise suivante Entreprise Richard Meulien à Lagnieu montant HT des travaux 5 868,00 €.

2 – Réfection toiture lavoir

Monsieur le maire, présente au Conseil Municipal les différents devis reçus pour la réfection de la toiture du lavoir :

- | | |
|--|------------|
| - Entreprise Catcel à Lhuis montant HT des travaux : | 1 358,80 € |
| - Entreprise Biau à Passins montant HT des travaux : | 1 925,00 € |

Le Conseil Municipal, après étude des devis et délibération à l'unanimité des présents CHOISIT les entreprises suivantes Entreprise Catcel à Lhuis montant HT des travaux 1 358,80 €.

3 – Réfection mur du cimetière

Monsieur le maire, présente au Conseil Municipal les différents devis reçus pour la réfection du mur du cimetière :

- | | |
|--|-------------|
| - Entreprise Batidea à Bénonces montant HT des travaux : | 2 760,00 € |
| - Entreprise SARL Menut à Serrières de Briord montant HT des travaux : | 25 552,00 € |
| - Entreprise MBMaçonnerie à Lompnas montant HT des travaux : 3 575,00€ avec Entreprise Perrin à Morestel montant HT des marchandises 1 318,13€ soit un total de 4 893,13 € | |

Le Conseil Municipal, après étude des devis et délibération à l'unanimité des présents CHOISIT l'entreprise suivante Entreprise Batidea à Bénonces montant HT des travaux 2 760,00 €.

4 – Changement des fenêtres du bâtiment Ecole/Mairie

Monsieur le maire, présente au Conseil Municipal les différents devis reçus pour le changement des fenêtres du bâtiment Ecole/Mairie :

- | | |
|--|-------------|
| - Entreprise Montarello à Villebois montant HT des travaux : | 9 742,79 € |
| - Entreprise Batidea à Bénonces montant HT des travaux : | 12 057,51 € |
| - Entreprise Poralu Menuiseries à Drumettaz-Clarafond montant HT des travaux : | 16 651,66 € |

Le Conseil Municipal, après étude des devis et délibération à l'unanimité des présents CHOISIT l'entreprise suivante Entreprise Montarello à Villebois montant HT des travaux 9 742,79 €.

5 – Nouveaux statuts du SIVOM

M. le Maire explique que, par délibération du 10 avril 2018, le conseil syndical a approuvé un projet de modification des statuts du SIVOM Rhône-Chartreuse de Portes.

Cette modification est proposée afin de prendre la compétence «création, entretien, gestion des équipements sportifs du collège de Briord». Il rappelle que cette compétence avait été envisagée lors de la création du SIVOM au 01/01/2017. Cette compétence comprend à la fois l'investissement et le fonctionnement lié au gymnase.

Vu la délibération du conseil syndical du 10 avril 2018 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-17 et L 5211-20 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré **EMET** un avis favorable à la modification des statuts du SIVOM Rhône-Chartreuse de Portes, selon document joint en annexe.

Le conseil municipal charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.

6 – Mandat Briseline Immobilier

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au vu de la difficulté à trouver un locataire pour le logement situé au 25 montée de l'église, il serait plus judicieux de confier cette tâche à un professionnel. Il propose de donner mandat à l'agence immobilière locale à savoir BRISELINE IMMOBILIER de 01680 LHUIS. Le tarif en vigueur pour cette recherche de locataire est d'un montant équivalent à un mois de loyer réparti à part égale entre le locataire et la commune. Dans le cas présent, 234 € HT pour le locataire et 234 € HT pour la commune de Lompnas. Il demande à l'assemblée de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents ACCEPTE de confier la recherche d'un locataire à l'agence BRISELINE IMMOBILIER 01680 LHUIS en lui donnant mandat, PRECISE que le coût de cette recherche correspond à un mois de loyer soit 468 € partagé à part égale entre la commune et le locataire soit 234 € chacun plus 20 % de TVA, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7 – Attribution F3 25 montée de l'Eglise

Monsieur le Maire fait part du dossier fourni par Briseline Immobilier à Lhuis concernant la location du studio communal situé au « 25 montée de l'église » 01680 Lompnas.

Le Conseil Municipal après délibération,

- Attribue le logement à **Mme BUISSON Dominique**, à compter du **1^{er} juin 2018** pour une durée de **3 ans**,
- Fixe le montant du loyer à **468 €** (quatre cent soixante-huit euros) **mensuel**,
- Rappelle que le montant du loyer sera révisé chaque année **au 1^{er} juin** selon l'indice INSEE en vigueur (4^{ème} trimestre),
- Demande **une caution de 468 €** correspondant à un mois de loyer.

7 – Acceptation d'un don

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le comité des fêtes fait un don au profit de la commune de Lompnas.

Le Conseil Municipal après délibération ACCEPTE le don de 500 €. Cette somme sera inscrite au compte « 7713 - libéralités reçues ».